

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1971**

commune (s) : **Givors**

objet : **Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Lot n° 1 : démolition - terrassements - voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Cardona

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

**Commission permanente du 6 novembre 2017****Décision n° CP-2017-1971**

commune (s) : GIVORS

objet : **Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Lot n° 1 : démolition - terrassements - voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2016-0981 du 11 juillet 2016, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Givors - lots n° 1, 2, 3 et 4.

Il s'agit de la réhabilitation d'une aire vétuste, dans le cadre de la mise en place du schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage.

Le bâtiment sera démolit et l'aire d'accueil sera entièrement reconstruite.

Elle comprendra 20 places de 84 mètres carrés chacune environ, soit 10 emplacements de 168 mètres carrés environ, séparés par des blocs sanitaires (1 emplacement = 2 places).

Il sera construit 5 blocs sanitaires dont un sera aménagé pour les personnes à mobilité réduite.

Le local d'accueil sera construit à l'entrée du site.

Les travaux sont décomposés par lot :

- lot n° 1 : démolition - terrassements - voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : écran acoustique,
- lot n° 3 : bâtiments - génie civil,
- lot n° 4 : électricité - éclairage extérieur - télégestion.

En ce qui concerne le lot n° 1 : démolition - terrassements - VRD, ce marché a été notifié sous le numéro 2016-337 le 1er août 2016 au groupement d'entreprises ROGER MARTIN RHONE ALPES/RAZEL BEC pour un montant de 274 700,53 € HT, soit 329 640,64 € TTC.

La prise en compte des éléments suivants rend nécessaire la passation d'un avenant :

- des oublis de la maîtrise d'œuvre dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concernant l'aménagement de l'espace libre situé à l'arrière des emplacements caravanes,
- des travaux modificatifs, demandés par la maîtrise d'ouvrage, suite à la non-réalisation de l'aire de jeux.

En ce qui concerne les travaux supplémentaires, il s'agit de la prise en compte d'oublis de la maîtrise d'œuvre dans le CCTP :

- réglage et compactage du fond de forme - 822 mètres carrés, soit 1 397,40 € HT,
- couche de fondation graves non traitées (GNT) 0/31,5 épaisseurs 20 centimètres - 164,40 mètres cubes, soit 5 050,08 € HT,
- blocs de pierre - nombre : 9, soit 810 € HT.

En ce qui concerne les travaux supprimés, il s'agit de la prise en compte des travaux modificatifs demandés par la maîtrise d'ouvrage par la non-réalisation de l'aire de jeux :

- stabilité renforcée (article 3.6.2.4.2. du CCTP) de 180 mètres carrés, soit 2 520 € HT.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 4 737,48 € HT, soit 5 684,98 € TTC, porterait le montant total du marché à 279 789,51 € HT, soit 335 747,41 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,72 % du montant initial du marché.

Un avenant antérieur n° 1 d'un montant de 351,50 € HT, soit 421,80 € TTC ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de 4 737,48 € HT, soit 5 684,98 € TTC porteraient le montant total du marché à 279 789,51 € HT, soit 335 747,41 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,85 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'avenant n° 2 au marché n° 2016-337 conclu avec le groupement d'entreprises ROGER MARTIN RHONE ALPES/RAZEL BEC pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Givors - lot n° 1 : démolition - terrassements - voirie et réseaux divers (VRD).

Cet avenant d'un montant de 4 737,48 € HT, soit 5 684,98 € TTC, porte le montant total du marché à 279 789,51 € HT, soit 335 747,41 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P16 - Accompagnement des gens du voyage, individualisée le 10 juillet 2014 pour un montant de 1 200 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 108 712,92 € en dépenses en 2017,

- 60 000 € en dépenses en 2019 sur l'opération n° 0P16O2927.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 231351 - fonction 554, pour un montant de 5 684,98 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.**